
Si vous avez un quelconque doute concernant le contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou tout autre conseiller financier indépendant.

Le présent Supplément doit être lu conjointement avec la description générale du Fonds contenue dans le Prospectus en vigueur, dont il fait partie, et avec le dernier rapport annuel et les états financiers révisés ainsi que le dernier rapport semestriel et les états financiers non révisés s'ils ont été publiés ultérieurement.

Le Conseil d'administration de la société de gestion, dont la composition est détaillée à la section « Gestion et administration » du Prospectus en date du 2 juillet 2021 modifié par l'Addendum en date du 13 décembre 2021, accepte la responsabilité des informations contenues dans le Prospectus et dans le présent Supplément. À la connaissance du Conseil d'administration (lequel a pris toutes les dispositions raisonnables afin de s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément constituent une représentation fidèle de la réalité et ne dissimulent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation.

AXA SELECTION ALLIANCEBERNSTEIN DYNAMIC DIVERSIFIED

(un compartiment d'Architas Multi-Manager Global Funds Unit Trust)

SUPPLÉMENT

Le présent Supplément contient des informations relatives au compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified.

Le présent Supplément n°3 est daté du 30 novembre 2022.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
FACTEURS DE RISQUE.....	8
RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT.....	8
GESTION ET ADMINISTRATION	8
POLITIQUE DE DIVIDENDES.....	9
COMMISSIONS EN NATURE	9
SOUSCRIPTIONS	9
SOUSCRIPTION INITIALE	9
SOUSCRIPTIONS ULTÉRIEURES	9
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION/SEUIL DE DÉTENTION MINIMUM.....	9
RACHATS.....	10
CONVERSIONS.....	10
COMMISSIONS ET FRAIS.....	10
GÉNÉRALITÉS.....	11
ANNEXE I	12

GLOSSAIRE

« *jour ouvré* » désigne un jour (sauf le samedi et le dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour des opérations courantes en Irlande et Royaume-Uni (et/ou tout autre jour que la société de gestion pourra déterminer en tant que besoin en le notifiant à l'avance aux Porteurs de Parts).

« *Banque centrale d'Irlande* » désigne la banque centrale d'Irlande et les établissements lui succédant.

« *OPC* » désigne les organismes de placement collectif, OPCVM et fonds d'investissement alternatifs, dans lesquels AXA Selection Alliance Bernstein Dynamic Diversified peut investir en application de sa politique d'investissement, conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande et à hauteur des montants indiqués dans le Prospectus.

« *jour de transaction* » désigne chaque jour ouvré (ou tout autre jour que la société de gestion pourra déterminer en tant que besoin en le notifiant à l'avance aux Porteurs de Parts, sous réserve d'au moins un jour de transaction par quinzaine).

« *Heure limite de réception des ordres* » désigne midi (UTC / GMT + 1 h) le jour de transaction concerné.

« *Point d'évaluation* » désigne la fermeture du marché concerné chaque jour de transaction ou tous autres jours que les Conseil d'administration pourront déterminer avec le consentement du Dépositaire.

À l'exception des termes définis ci-dessus, et sauf exigence contraire due au contexte, les termes définis dans le présent Supplément ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

INTRODUCTION

À la date du présent Supplément, le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified propose trois classes de Parts, à savoir la Classe I (EUR) - Institutional, la Classe R (EUR) – Retail et la Classe Z (EUR) - Zero. D'autres classes peuvent être ajoutées au Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande.

La devise de référence d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified est l'euro.

Un investissement dans AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified ne devrait aucunement constituer la part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

Profil-type de l'investisseur

Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified convient aux investisseurs qui souhaitent maximiser le rendement total avec une volatilité moyenne.

AXA SELECTION ALLIANCEBERNSTEIN DYNAMIC DIVERSIFIED

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified est de chercher à maximiser le rendement total.

Politique d'investissement

Aperçu. Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified fait l'objet d'une gestion active. Il est conçu comme une solution destinée aux investisseurs qui recherchent une croissance du capital à long terme combinée à une volatilité modérée en investissant dans un fonds multi-actifs diversifié qui ajuste les expositions d'investissement de façon dynamique.

Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified investit dans un portefeuille mondial diversifié de titres et d'autres instruments financiers, comprenant des instruments financiers dérivés (« *Dérivés* »), qui fournissent des expositions d'investissement à un éventail de catégories d'actifs décrites ci-dessous. Ces catégories d'actifs peuvent inclure des actions et des instruments à taux fixe, entre autres des valeurs à haut rendement, des valeurs immobilières, des devises et des valeurs liées aux matières premières. Dans des conditions de marché normales, le Gestionnaire d'Investissement anticipe que la majorité de l'exposition du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified sera aux actions. Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir dans des entreprises à faible capitalisation, mais aussi à forte capitalisation. Sauf en ce qui concerne les investissements dans des marchés émergents (voir description ci-dessous), le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified n'est sujet à aucune restriction quant à la part de ses actifs nets pouvant être investis dans un pays ou une région. Normalement, les investissements directs du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified sont notés ou échangés sur des Marchés réglementés comme stipulé à l'Annexe I du Prospectus.

Concernant les absolute return swaps, la société de gestion estime que ces opérations s'appliqueront à 10 % de la valeur liquidative d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du compartiment.

AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres uniquement pour gérer le portefeuille de manière efficace, conformément aux dispositions de la Banque centrale d'Irlande et à l'Annexe II du Prospectus. La société de gestion estime que les opérations de prêt et de mise en pension de titres s'appliqueront à 0 % de la valeur liquidative d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du fonds. La société de gestion estime que les opérations de prêt et de

prises en pension de titres s'appliqueront à 0 % de la valeur liquidative d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified pourra néanmoins conclure des opérations de ce type jusqu'à 100 % de la valeur liquidative. Les détails sur les opérations mises en place par le passé figurent dans le rapport annuel d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified.

Stratégies d'investissement

Dans le cadre de l'objectif d'investissement, les investissements du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified seront sélectionnés sur la base de l'évaluation faite par le Gestionnaire d'Investissement des conditions de marché (positives ou négatives) à tout moment et en vue de réagir à ou de tirer profit de ces conditions de marché. Pour atteindre l'objectif d'investissement, une stratégie dynamique interne d'allocation des actifs sera utilisée afin d'adapter les différentes expositions du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified en vue d'atteindre un profil de risque/rendement optimal à un moment donné. La stratégie d'allocation dynamique des actifs comprend une série d'outils de prévision de la volatilité, de la corrélation et du rendement qui permet d'évaluer des fluctuations à court terme du rapport risque/rendement à travers les différentes catégories d'actifs. La stratégie d'allocation dynamique des actifs vise à réduire la volatilité globale du portefeuille, modérant ainsi les effets des fluctuations du marché à court terme sans renoncer à un important potentiel de rendement à long terme. Par exemple, l'exposition au risque d'une ou plusieurs catégories d'actifs du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut être réduite lorsque la stratégie d'allocation dynamique des actifs suggère que des risques de marché concernant ces catégories d'actifs augmentent tandis que les opportunités de rendement diminuent. Inversement, une position plus agressive peut être adoptée lorsque la stratégie d'allocation dynamique des actifs suggère que les opportunités de rendement d'une ou plusieurs de ces catégories d'actifs augmentent et que les risques de marché diminuent.

Investissements

Actions : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut obtenir une exposition aux actions en investissant dans des actions ordinaires, mais peut aussi investir dans des actions préférentielles, des warrants et des titres convertibles pour des émetteurs mondiaux, y compris des American Depositary Receipts (« ADR ») et des Global Depositary Receipts (« GDR »), ainsi que des Instruments dérivés conférant une exposition à des actions et des titres liés à des actions, comme détaillé ci-dessous sous le titre « Utilisation d'instruments dérivés ».

Instruments du marché monétaire : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir dans des liquidités, des équivalents de liquidités ou des obligations à revenus fixes à court terme, y compris des instruments du marché monétaire, comme définis dans les exigences de la Banque centrale d'Irlande, ainsi que dans des Instruments dérivés conférant une exposition à ces catégories d'actions, comme détaillé ci-dessous sous le titre « Utilisation d'instruments dérivés ».

Revenus fixes : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut obtenir une exposition à des titres à revenus fixes en investissant dans des instruments à revenus fixes et dans des Instruments dérivés conférant une exposition à des instruments à revenus fixes comme détaillé ci-dessous sous le titre « Utilisation d'instruments dérivés ». Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir dans des obligations de créance émises par des entités souveraines ou autres entités gouvernementales ou municipales, y compris des agences et instrumentalités gouvernementales (collectivement, des « entités gouvernementales »), ainsi que des obligations de créance émises ou garanties par différentes organisations ou entités établies dans le but général de promouvoir la reconstruction ou le développement économique mondial, régional ou spécifique à un pays (collectivement, des « entités supranationales »), des obligations d'entreprises, des titres adossés à des actifs, des titres liés à des hypothèques, des actions préférentielles et des titres protégés contre l'inflation. Les investissements du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified en titres hypothécaires et adossés à des actifs n'excéderont pas 30 % de sa valeur liquidative.

Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut acheter des instruments à revenus fixes de notation Investment Grade ou inférieure, ainsi que les instruments sans notation. Une combinaison d'instruments à revenus fixes non cotés et d'investissements inférieurs à Investment Grade n'excédera pas 30 % de sa valeur liquidative.

Immobilier : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut obtenir une exposition indirecte à l'immobilier international et/ou au secteur immobilier international par le biais d'actions de trusts d'investissements immobiliers internationaux (« REIT ») ou par le biais d'actions de REIT hypothécaires mondiaux ou d'autres sociétés liées au secteur immobilier international, ainsi que par des Instruments dérivés conférant une exposition à l'immobilier (swaps à rendement sur les REIT

et indices de REIT (conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande concernée)) comme détaillé sous le titre « Utilisation d'Instruments dérivés » ci-dessous. Il est précisé que le Fonds Axa Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified n'investira pas dans de l'immobilier physique.

Matières premières : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut obtenir une exposition indirecte aux matières premières par l'utilisation d'Instruments dérivés, comme détaillé sous le titre « Utilisation d'Instruments dérivés » ci-dessous, basés sur des indices de matières premières (conformément aux exigences pertinentes de la Banque centrale d'Irlande) et en investissant dans des Exchange-Traded Funds et des billets conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande. Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut également chercher à obtenir des expositions liées aux matières premières par le biais d'investissements en actions de producteurs de matières premières ou d'autres émetteurs liés au secteur des matières premières (par exemple, ceux impliqués dans la transformation, la fabrication et/ou le raffinage de matières premières).

Devises : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir sans limitation dans des titres libellés en devises des marchés développés et émergents (pour lesquelles AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut ou non disposer d'une exposition aux devises sous-jacente) pour atteindre des rendements et modérer les risques associés aux investissements sous-jacents. Pour y parvenir, le Gestionnaire d'Investissement utilisera ses modèles de rendement et de risque internes et, en fonction de ses recherches sur les devises et des perspectives, ainsi que de ses investissements dans des Instruments dérivés conférant une exposition aux devises, pourra ajuster les expositions aux différentes devises du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified à tout moment. De cette manière, le Gestionnaire d'Investissement gèrera activement l'exposition aux devises dans le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, tant par la couverture du risque de change non souhaité que par l'augmentation de l'exposition à des devises jugées attrayantes.

Instruments financiers dérivés : Pour les besoins d'une gestion efficace du portefeuille et à des fins de couverture ou d'investissement, le Gestionnaire d'Investissement peut employer des Instruments dérivés conformément au Prospectus et à la Réglementation UCITS. Le Gestionnaire d'Investissement met en place une méthode de gestion des risques (« MGR ») pour mesurer, surveiller et gérer avec précision les risques associés. Tout Instrument dérivé non inclus dans la MGR ne sera pas utilisé tant qu'une soumission révisée n'aura pas été fournie à la Banque centrale d'Irlande.

Le Gestionnaire d'Investissement peut utiliser les Instruments dérivés énumérés ci-dessous conformément aux Réglementations pour tenter de conférer ou d'ajuster l'exposition du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified aux catégories d'actions énumérées ci-dessous. Des Instruments dérivés seront utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et d'investissement (par ex. couverture et réduction des risques) et pour obtenir une exposition indirecte aux catégories d'actifs énumérées et décrites ci-dessous. Les Dérivés utilisés par AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified seront les futures obligataires, les futures sur taux d'intérêt, sur devises, sur actions et sur indices, les options sur obligations, sur actions, sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices et sur futures, les swaptions sur taux d'intérêt, les warrants et les droits, les swaps de taux d'intérêt, d'inflation, de devises, d'intérêts et de monnaies, de rendement total, de rendement excédentaire, de défaillance de crédit à contrepartie unique et de défaillance de crédit sur indices, les contrats de différences, les contrats de change à terme et les contrats à terme sur taux. Ces Dérivés peuvent être négociés en bourse ou de gré à gré. Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified utilisera également des obligations convertibles, des obligations indexées sur crédit et sur actions et des titres adossés à des actifs, qui peuvent à chaque fois intégrer une combinaison des Dérivés précités.

Endettement : Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut utiliser l'endettement dans son programme d'investissement par le recours à des Instruments dérivés négociés de gré à gré et en bourse. En cas de recours à l'endettement, la valeur liquidative du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified aura tendance à augmenter ou diminuer à un taux plus élevé que si l'endettement n'avait pas été utilisé.

Le Gestionnaire financier évalue le risque de marché du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified sur la base de la technique de gestion des risques appelée la valeur à risque absolue afin de s'efforcer de garantir que le recours de ce Compartiment aux IFD respecte les limites réglementaires. La valeur à risque du portefeuille du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, à un niveau de confiance unilatéral de 99 % pour une durée de détention de 20 jours, ne dépassera à aucun moment 20 % de sa valeur liquidative. Le modèle de la valeur à risque s'appuiera sur les données historiques relatives aux fluctuations journalières du marché pendant une année. L'utilisation de la méthode de la valeur à risque pour mesurer l'exposition n'implique pas nécessairement une limitation des niveaux d'endettement. Eu égard à ses investissements dans des IFD, le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified sera toutefois sujet à un effet de levier. En calculant l'effet de levier résultant du recours aux Dérivés,

conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande, comme la somme des sous-jacents théoriques de toutes les positions en IFD du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative de ce Compartiment, le niveau de levier prévisible du Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified se situera typiquement entre 200 % et 250 % de la valeur liquidative de ce Compartiment. Un niveau de levier encore plus élevé est néanmoins possible, et dans des circonstances extrêmes, l'exposition pourrait atteindre 400 % à 500 % de la valeur liquidative. Il convient de remarquer que pour certaines stratégies de négociation, cette méthode de mesure de l'endettement pourrait faire apparaître un niveau de levier très différent de l'exposition aux risques.

Emprunts : Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut emprunter temporairement jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative.

Autres politiques d'investissement :

Sauf en ce qui concerne les investissements dans des marchés émergents (voir description ci-dessous), le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified n'est sujet à aucune restriction quant à la part de ses actifs nets pouvant être investis dans un pays ou une région, y compris dans tout pays développé. Les investissements du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified dans des titres d'émetteurs domiciliés dans des pays de marchés émergents ne sont pas supposés excéder 30 % de la valeur liquidative du Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. Le Gestionnaire d'Investissement détermine, à sa discrétion, quels pays constituent des « pays de marchés émergents ». Le Gestionnaire d'Investissement peut de temps à autre redéfinir les pays qui constituent des pays de marchés émergents. En tant que mesure défensive temporaire ou pour fournir des rachats, le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut, sans limite, détenir des liquidités, des équivalents de liquidités ou des obligations à revenus fixes à court terme, y compris des instruments du marché monétaire comme définis dans les exigences de la Banque centrale d'Irlande et y compris des OPC (comme décrit ci-dessous).

Utilisation d'OPC :

Afin de gérer plus efficacement ses actifs et d'obtenir une exposition aux catégories d'actifs décrites ci-dessus, le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir dans des OPC sponsorisés et/ou gérés par le Gestionnaire d'Investissement ou ses sociétés liées ou des tiers non liés.

Les OPC dans lesquels le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peut investir peuvent offrir une exposition aux catégories d'actifs énumérées et décrites ci-dessus. Le Fonds AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified ne peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des OPC.

SFDR

AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified encourage les caractéristiques environnementales et sociales et entre donc dans le périmètre de l'Article 8 du SFDR, mais n'a pas comme objectif un investissement durable, terme interprété en accord avec le SFDR.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, et d'autres informations associées au SFDR d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, sont disponibles dans l'Annexe sur la communication sur la durabilité du présent Supplément.

FACTEURS DE RISQUE

Les Porteurs de Parts et les investisseurs potentiels sont expressément invités à se référer à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT

Le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified est assujéti aux restrictions en matière d'investissement et d'emprunt qui sont énoncées dans la Réglementation et à l'Annexe III du Prospectus.

Les termes de l'Annexe I s'appliqueront si le Compartiment AXA Selection AllianceBernstein Dynamic

Diversified reçoit des garanties suite à des opérations sur IFD négociées de gré à gré.

GESTION ET ADMINISTRATION

Gestionnaire financier

La société de gestion a délégué les fonctions d'investissement et de réinvestissement des actifs d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified à AllianceBernstein, L.P, conformément aux termes d'une convention de gestion financière (la « Convention »). La Convention prévoit qu'AllianceBernstein, L.P gèrera les actifs d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified conformément aux objectifs et politiques d'investissement décrits dans le présent Supplément, sous la supervision et le contrôle de la société de gestion. AllianceBernstein, L.P, dont le siège social est sis au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, États-Unis, est agréée en tant que gestionnaire financier par la Securities and Exchange Commission américaine. Il s'agit d'une société d'investissement d'envergure mondiale axée sur la recherche et à l'écoute du client dans l'exécution de sa mission. Le montant de ses actifs gérés au 30 juin 2014 s'élève à environ 480 milliards de dollars.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Il n'est pas envisagé de déclarer de dividende sur les Parts d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified (même si la société de gestion peut, à sa discrétion, décider d'appliquer une politique de distribution de dividendes). Par conséquent, les revenus et autres bénéfices réalisés seront capitalisés et réinvestis pour le compte des Porteurs de Parts. Une description détaillée de tout changement permanent apporté à la politique de dividendes d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified sera fournie dans une version mise à jour du présent Supplément, et tous les Porteurs de Parts en seront informés à l'avance.

COMMISSIONS EN NATURE

AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, le Gestionnaire ou le Gestionnaire d'investissement, selon le cas, peut avoir recours à des accords de commissions indirectes lui permettant d'obtenir des services d'expert dont les avantages contribuent à la fourniture de services d'investissement à AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. Ces services peuvent inclure l'accès à des prestations de recherche ou de tarification. Toutes les transactions effectuées sur la base de commissions en nature seront soumises à la règle fondamentale de meilleure exécution par le courtier/contrepartie et seront également divulguées dans le rapport annuel pertinent ultérieur d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified.

SOUSCRIPTIONS

Souscription initiale

La Période de souscription initiale à des Parts de la Classe Z (EUR) – Zero a débuté et prendra à 17h30 le 30 mai 2023.

Le prix de souscription initiale à des Parts de la Classe Z (EUR) – Zero sera de 100 EUR.

Les demandes de souscription des Parts durant la Période de souscription initiale en cours doivent être reçues pendant ladite période. Les paiements au titre des souscriptions pour lesquelles les demandes sont reçues pendant la Période de souscription initiale en cours doivent parvenir à l'Agent administratif avant 17h00 (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné.

Souscriptions ultérieures

Les modalités de souscription des Parts sont décrites à la section « Souscriptions » du Prospectus.

Les demandes de souscription doivent parvenir à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception

des ordres ou toute autre heure que la société de gestion pourra déterminer (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné, qui, à cette fin, sera la fermeture du marché dont la séance est levée en premier chaque jour de transaction). Les demandes reçues après l'Heure limite de réception des ordres seront normalement traitées le jour de transaction suivant, mais peuvent exceptionnellement être acceptées pour traitement après l'Heure limite de réception des ordres, à la discrétion de la société de gestion (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné).

Les paiements au titre des demandes de souscription doivent parvenir à l'Agent administratif avant 17 heures (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné.

Le dernier prix d'achat des Parts sera disponible pendant les heures d'ouverture normales des bureaux chaque jour ouvré au bureau de l'Agent administratif et sera publié chaque jour sur le site de la société de gestion à l'adresse www.architas.com.

Montant minimum de souscription/Seuil de détention minimum

Le montant minimum de souscription et le seuil de détention minimum dans chaque classe de Parts pendant et après la Période de souscription initiale en cours sont indiqués ci-après.

Classe de Parts	Montant minimum de souscription pendant la Période de souscription initiale en cours / Seuil de détention minimum	Montant minimum de souscription ultérieure
Classe I (EUR) - Institutional	1 000 000 €	1 000 000 €
Classe R (EUR) - Retail	1 000 €	1 000 €
Classe Z (EUR) - Zero	1 000 000 €	1 000 000 €

La société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser les Porteurs de Parts et les investisseurs potentiels à déroger aux montants minimums de souscription.

RACHATS

Les modalités de rachat des Parts sont décrites dans la section « Rachats » du Prospectus. Les demandes de rachat doivent parvenir à l'Agent administratif avant l'Heure limite de réception des ordres ou toute autre heure que la société de gestion pourra déterminer (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné, qui, à cette fin, sera la fermeture du marché dont la séance est levée en premier chaque jour de transaction). Les demandes reçues après l'Heure limite de réception des ordres seront normalement traitées le jour de transaction suivant, mais peuvent exceptionnellement être acceptées pour traitement après l'Heure limite de réception des ordres, à la discrétion de la société de gestion (sous réserve qu'elles parviennent à l'Agent administratif avant le Point d'évaluation concerné).

Les remboursements au titre des demandes de rachat seront effectués avant 17 heures (UTC / GMT + 1 h) le quatrième jour ouvré suivant le jour de transaction concerné, sous réserve que tous les documents aient été envoyés et reçus par l'administrateur.

Le dernier prix d'achat des Parts sera disponible pendant les heures d'ouverture normales des bureaux chaque jour ouvré au bureau de l'Agent administratif et sera publié chaque jour sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse www.architas.com.

CONVERSIONS

Sur autorisation du Conseil d'administration de la société de gestion, les Porteurs de Parts d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified peuvent convertir leurs Parts gratuitement en des Parts d'autres Classes de ce compartiment ou en des Parts d'autres Classes d'un Compartiment.

COMMISSIONS ET FRAIS

Généralités

L'ensemble des commissions et frais relatifs à la constitution d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified, y compris les honoraires des professionnels du conseil (conseillers juridiques, etc.) sollicités par le Fonds (« frais de constitution »), et qui n'excèdent pas un total de 15 000 EUR seront supportés par AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. Ils seront amortis au cours des cinq exercices du Compartiment ou au cours de toute autre période que le Conseil d'administration pourra déterminer en le notifiant aux Porteurs de Parts. AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified supportera la part des frais d'organisation et de fonctionnement du Fonds qui lui est imputable (y compris les éventuels frais de constitution). Une description détaillée de ces frais figure dans la section « Commissions et frais » du Prospectus.

Commissions de gestion

La société de gestion est en droit de facturer, à hauteur des montants indiqués ci-après, ses propres commissions et les commissions de tout Gestionnaire financier (qui acquittera, par prélèvement sur la commission qui lui est versée par la société de gestion, les commissions et frais du sous-gestionnaire financier), de l'Agent administratif (y compris de tout agent de registre et de transfert), du Trustee (y compris de tout sous-dépositaire) et de tout distributeur dûment nommé pour AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified. Ces commissions seront cumulées d'un jour à l'autre sur la base de la valeur liquidative d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified imputable à la classe de Parts concernée, et payées chaque mois à terme échu.

Classe de Parts	Valeur liquidative
Classe I (EUR) - Institutional	Jusqu'à 2,50 %
Classe R (EUR) - Retail	Jusqu'à 3,00 %
Classe Z (EUR) - Zero	Jusqu'à 2,00 %

La société de gestion prélèvera également sur ces montants l'ensemble des frais et débours raisonnables et correctement justifiés qui sont engagés par elle-même, le Gestionnaire financier, l'Agent administratif et le Trustee dans le cadre des fonctions et des responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Acte constitutif du Fonds et des contrats importants.

La société de gestion prélèvera sur les actifs d'AXA Selection AllianceBernstein Dynamic Diversified l'ensemble des commissions et frais supplémentaires, tels que les Charges et frais, les frais de révision et les frais juridiques prévus dans la section « Commissions et frais » du Prospectus.

GÉNÉRALITÉS

Les Compartiments existant à la date du présent Supplément sont présentés dans le Supplément n° 1.

ANNEXE I

Politique relative aux garanties

Types de garanties autorisés

Si le Compartiment AXA Selection Alliance Bernstein Dynamic Diversified reçoit des garanties suite à des opérations sur IFD négociées de gré à gré, il entend alors, sous réserve des critères énoncés dans les exigences de la Banque centrale d'Irlande et à l'Annexe II au Prospectus, accepter ces garanties sous les formes suivantes :

- a) liquidités ;
- b) emprunts d'État ou autres titres publics ;
- c) obligations/billets de trésorerie émis par des institutions compétentes ou par des émetteurs autres que des banques lorsque l'émission ou l'émetteur sont de haute qualité ;
- d) certificats de dépôt émis par des institutions compétentes ;
- e) lettres de crédit inconditionnelles et irrévocables émises par des institutions compétentes dont l'échéance résiduelle est de trois mois maximum ; et
- f) titres de participation négociés sur une bourse dans l'EEE, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada, au Japon, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey, dans l'île de Man, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Politique relative aux « haircuts »

En ce qui a trait aux types de garanties autorisés ci-dessus :

- a) aucun ;
- b) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- c) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- d) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ;
- e) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie ; et
- f) haircut couramment appliqué sur le marché pour l'échéance résiduelle de la garantie.

Niveau de garantie requis

Les garanties obtenues doivent être évaluées au cours du marché quotidiennement et conserver une valeur en tout temps égale ou supérieure au montant investi ou à la valeur des titres empruntés.